AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 17 décembre 2024

Objet : Changements sur le compartiment « AXA SELECTION PERFORMANCE ABSOLUE ») (ci-après le « Compartiment ») de la SICAV « AXA SELECTION » (ci-après la « SICAV »), géré par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 23 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires du Compartiment géré par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 23 décembre 2024, la Société de Gestion de votre SICAV décidé de procéder aux modifications suivantes sur votre Compartiment :

- **Changement de dénomination :** il a été décidé de modifier la dénomination du Compartiment comme suit : « AXA SELECTION ABSOLUTE RETURN » ;

- **Modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement :** il a été décidé de modifier la stratégie d'investissement du Compartiment pour permettre au gérant d'investir sur des fonds sous-jacents exposés à des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, monétaires) à titre de diversification. Ainsi, une poche exposée à des fonds actions, obligations ou monétaires est autorisée jusqu'à 50% de l'actif net. Le Compartiment restera majoritairement exposé à des classes d'actifs alternatives via ses investissements dans des fonds sous-jacents eux-mêmes exposés à ces classes d'actifs. L'objectif de gestion du Compartiment sera modifié pour tenir compte de ces changements.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Compartiment que ce soit en termes de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation règlementaire du Compartiment et de la SICAV actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting/ à compter du 23 décembre 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France